

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-10-6-20

Séance du vendredi 15 novembre 2013

### **PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE ALSACE (ADT), DU DEPARTEMENT DES VOSGES, AINSI QUE DU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE (SMIBA)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur de l'Agence Départementale de Développement Touristique (ADT), maître d'ouvrage, pour l'Observatoire économique de la Politique Montagne. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 ;
- D'accorder une subvention de fonctionnement en faveur du Département des Vosges, maître d'ouvrage, d'un montant total de 4 320 € pour la réalisation d'une étude diagnostic préalable à la démarche de labellisation « Famille Plus » des stations de loisirs de montagne. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94 ; nature 65733 ;

- D'accorder à titre exceptionnel une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du SMIBA, d'un montant total de 25 000 € à titre de participation à l'équilibre budgétaire à part égale avec le Département du Territoire de Belfort. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 ;
- D'autoriser le versement de ces montants aux maîtres d'ouvrage cités ci-dessus.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions